



1.7

DEC\_0065\_2026

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE DISCONNECTEUR DE LA STATION D'ÉPURATION DE PONT-AUDEMER ET QUILLEBEUF SUR SEINE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la vérification générale périodique des disconnecteurs pour la station d'épuration de Pont-Audemer et de Quillebeuf-Sur-Seine.

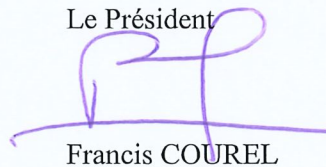
**Le Président décide** de signer le devis N°40820924 de la centrale d'Achat UGAP en date du 06 février 2026 pour procéder à la vérification générale périodique des disconnecteurs pour les stations d'épuration suivantes :

- STEP Pont-Audemer
- STEP Quillebeuf Sur Seine

Ce devis a une durée de validité de 3 mois soit du 06 février au 06 mai 2026 pour la somme de : 373,00€ HT, TVA 74,60€ soit un montant total de 447,60€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 18/03/26

Le Président



Francis COUREL

